

Mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité au sein de l'UEMOA

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est née le 10 janvier 1994 à Dakar de la volonté politique des chefs d'états et de gouvernements des pays membres de consolider l'union monétaire qu'ils partageaient déjà et de relancer le processus d'intégration économique pour en faire un outil de croissance et de développement. Elle regroupe actuellement 8 pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Sa population de plus de 70 millions d'habitants et sa superficie de 3,5 millions de km² constituent un potentiel énorme pour le développement économique.

En vue de promouvoir le développement régional, l'UEMOA a adopté une politique industrielle commune dont un des programmes clés est l'établissement d'un système régional d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité. Ce système facilitera de manière substantielle la participation des pays de l'UEMOA au commerce régional et international.

La plupart des États membres de l'UEMOA sont classés parmi les pays les moins avancés (PMA). C'est pourquoi la mise en œuvre de la politique industrielle commune et le développement global de la région constituent un défi majeur. Les PMA sont en particulier mal préparés pour participer au monde nouveau de la libéralisation commerciale. Ils ont à soutenir une concurrence plus acharnée face à des tarifs commerciaux plus bas, mais se heurtent également à des difficultés pour assurer des exportations répondant aux normes requises.

Afin de relever ce défi, l'UEMOA a, avec l'appui de la Commission européenne, mis au point un programme d'appui régional à l'intégration (PARI) qui comprend un volet « secteur privé » dont l'une des composantes est dévolue à la "qualité". Cette composante, financée à hauteur de 12,5 millions d'euros provenant du Fonds Européen de Développement, sera exécutée en grande partie par l'ONUDI. Le programme "qualité" portera essentiellement sur les mesures visant à permettre aux biens et services produits dans la région de répondre aux normes et aux règles internationales.

Fort de son expertise, l'ONUDI apportera une assistance dans trois domaines:

- La mise en place d'un système régional d'accréditation et de certification: ceci permettra la mise à niveau des laboratoires en vue de leur accréditation internationale;
- Le renforcement et l'harmonisation des institutions de normalisation existantes: entre autres ceci mènera à la création d'un centre de documentation régional équipé d'une base de données sur les normes et les règles techniques, le développement des institutions nationales de normalisation et la coordination de leurs activités;
- La promotion de la qualité dans les entreprises: des centres régionaux d'appui technique seront mis en place afin d'aider les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits; un prix UEMOA de la qualité sera institué afin d'encourager le développement d'une culture de la qualité ; un accent particulier sera mis sur la protection des consommateurs.

Une part importante des ressources sera investie dans la formation. Sur le plan organisationnel, une cellule régionale de coordination ainsi que des coordinateurs nationaux assureront la mise en œuvre de ce programme. Un comité régional d'experts validera les orientations du programme. Dans chaque pays, un comité directeur décidera des priorités nationales, un coordonnateur national devant ensuite veiller à leur application.

Ce programme devrait permettre d'accroître considérablement le volume des échanges commerciaux régionaux, du fait de l'harmonisation des normes et des règles techniques. Dans le même temps, l'agrément international des laboratoires nationaux facilitera les exportations sur les marchés de l'Europe et du reste du monde. Une telle amélioration du commerce est indispensable au développement économique de la région.

Mise à niveau des laboratoires pour l'accréditation

De concert avec les laboratoires de référence et d'essais, les installations de métrologie ont un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration de la qualité des produits et la reconnaissance internationale de cette qualité. En soutenant la mise en conformité des activités d'essai des laboratoires aux normes internationales, le programme UEMOA/ONUDI créera la confiance nécessaire dans les produits locaux et encouragera une culture de la qualité. Il renforcera les laboratoires nationaux tant sur le plan du matériel que des qualifications professionnelles et préparera ces laboratoires pour l'accréditation internationale.

Au niveau régional, le programme:

- Mettra en place un secrétariat régional de l'accréditation;
- Mettra sur pied des réseaux régionaux de laboratoires spécialisés;
- Établira, pour les laboratoires, un groupe d'évaluateurs techniques régionaux qualifiés;
- Harmonisera les procédures d'analyse dans toute la région.

Au niveau national, le programme:

- Mettra sur pied, dans les différents secteurs industriels, des réseaux de laboratoires équipés de bases de données que chaque pays peut utiliser pour effectuer ses propres opérations d'analyse et d'étalonnage;
- Renforcera la capacité des laboratoires d'essais existants pour l'analyse des produits;
- Améliorera, dans les laboratoires, la gestion commerciale et financière et la gestion de la qualité;
- Veillera à un entretien adéquat du matériel de laboratoire par des techniciens hautement qualifiés.

En particulier, le programme améliorera la capacité des laboratoires à mener des inspections réglementaires de la santé végétale et animale, et des résidus de pesticides et harmonisera les méthodes qui servent à analyser les produits alimentaires.

Pour sa part, l'UEMOA assurera la collaboration entre les laboratoires dans les différents pays membres, en les amenant à se reconnaître mutuellement et à partager leur expérience. Elle encouragera d'une part la création de laboratoires régionaux d'accréditation lorsque ces derniers seraient plus efficaces que les systèmes nationaux et d'autre part la création de réseaux régionaux de laboratoires.

Harmonisation des normes

Le programme permettra d'harmoniser les normes et de compléter les cadres juridiques et réglementaires dans tous les pays de l'UEMOA. Ainsi, le commerce régional sera considérablement facilité, ce qui ouvrira aux producteurs nationaux un marché plus vaste duquel résulteront des économies d'échelle. En élevant les spécifications techniques des produits aux normes internationales, l'intégration de la région au commerce international s'en trouvera facilitée.

Le programme mettra en œuvre trois initiatives régionales principales :

- Créer un centre de documentation régional équipé d'une base de données sur les normes et les règles techniques. Ce centre régional permettra aux pays membres de partager les coûts des documents onéreux;
- Harmoniser les normes et règles techniques;
- Proposer une loi-cadre pour la protection et l'information des consommateurs (notamment en matière d'emballage et d'entreposage).

Au niveau national, le programme permettra de :

- Développer les institutions nationales de normalisation et de contrôle de la qualité et former leur personnel. Ces institutions seront alors coordonnées au niveau régional;
- Encourager les entreprises locales à participer à ses activités en identifiant conjointement leurs besoins en matière de normalisation.

Qu'ils soient destinés à la consommation locale ou à l'exportation, les biens produits doivent respecter des exigences en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. L'une des priorités du programme sera d'introduire des normes techniques qui permettent de satisfaire à ces exigences. Dans une relation commerciale, la qualité n'est pas déterminée par une seule des parties. Le programme encouragera la connaissance et l'utilisation des normes, règles techniques et systèmes de gestion de la qualité utilisés par les partenaires commerciaux de l'UEMOA .

Le programme aidera sur un plan technique les gouvernements des pays membres à définir une politique commune dans leur dialogue avec les organisations techniques internationales telles que le Comité des obstacles techniques au commerce (OMC), les organisations internationales de normalisation telles que l'ISO, la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales.

Promotion de la qualité

La mise à niveau et l'accréditation des laboratoires ainsi que l'harmonisation des normes sont des éléments indispensables à l'amélioration de la qualité. Toutefois le succès du programme dépendra également de l'attitude des hommes et des femmes qui travaillent dans les entreprises et les institutions d'appui technique. Les objectifs primordiaux du programme consistent par conséquent à développer une culture de la qualité et à apporter un appui pratique aux entreprises qui oeuvrent à promouvoir cette qualité. On veillera tout particulièrement à susciter un engagement total à la qualité, notamment grâce à l'accréditation des produits des entreprises dont le potentiel d'exportation est élevé.

La notion de qualité sera promue aussi bien chez les producteurs que chez les consommateurs:

- Un prix UEMOA de la qualité sera institué aussi bien pour inciter les entreprises à promouvoir la qualité que pour leur permettre de se mesurer à des concurrents nationaux et régionaux;
- Les entreprises seront informées des concepts modernes relatifs à la gestion, à la qualité et à l'amélioration continue, et des avantages économiques qu'ils présentent, ainsi que de l'importance de la qualité sur un marché concurrentiel;
- Seront encouragées d'une part la promulgation de lois sur la protection des consommateurs et d'autre part les associations de consommateurs; un appui sera prêté à l'organisation de campagnes de sensibilisation du public.

Le programme appuiera davantage l'infrastructure disponible et renforcera le mouvement national en faveur de la qualité. Il s'attachera à:

- Créer une base de données pour améliorer la coordination des normes et des règles techniques entre les différentes parties: administration publique, institutions d'appui, entreprises et consommateurs;
- Renforcer les centres d'appui technique existants dans des domaines industriels spécifiques et faire de certaines institutions nationales d'appui technique des centres régionaux;
- Aider les pays membres à introduire au sein de leurs entreprises la normalisation, la gestion de la qualité, de bonnes pratiques de fabrication ainsi que des techniques d'amélioration de la productivité.

Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

Abdou Seyni – Directeur de l'industrie, des mines, et de l'artisanat
01 B.P. 543 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Tél.: +226-318873/76
Télécopieur: +226-318872
Adresse électronique: abdou.seyni@uemoa.int

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Dr. Mohamed Lamine Dhaoui
Fonctionnaire Responsable du Programme
Service de la Promotion Industrielle et de la Technologie
B.P. 300
A-1400 Vienne (Autriche)
Tél. : + 43-1-26026-5183
Fax :+ 43-1-26026-6840
E-mail : m.dhaoui@unido.org

Union Européenne

Commission Européenne

Me Agnès GUILLAUD
Administrateur de programme EuropeAid
Coopération économique Afrique, Caraïbes, Pacifique
L-41 08/117
1049 Bruxelles
Tél. : +32-2-2957378
Fax : +32-2-2957045
E-mail : agnes.guillaud@cec.eu.int

Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso

Me Cécile TASSIN
Conseiller économique
Avenue Kwame N'Krumah
BP 352 Ouagadougou
Tél (+226) 307385
Fax (+226) 308966
E-mail : cecile.tassin@cec.eu.int

Cellule Technique de Coordination

M. Beer Budoo
Conseiller Technique Principal
s/c Commission de l'UEMOA/Programme Qualité
01 B.P. 543 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Tél.: +226 318873/76 (std UEMOA) ; +226 331511 (std Programme Qualité)
Tél : +226 331512 (direct)
Télécopieur: +226 331513
Adresse électronique: beer.budoo@uemoa.int